

Vannes, le 01 / 06 / 2023

Objet : Note de recommandations concernant le Plan Climat-Air-Energie Territorial en vigueur pour Golfe du Morbihan – Vannes agglomération.

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-Président en charge du Climat, de la biodiversité, de l'eau et de l'assainissement

À l'occasion de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA), le Conseil de Développement du Pays de Vannes choisit de s'autosaisir de ce sujet pour proposer des améliorations et corrections qui prennent en compte l'urgence climatique et l'émergence de nouvelles perceptions des problèmes environnementaux. Les enjeux autour de l'eau et du bois énergie, par exemple, sont déjà sources de conflits entre usages sans que les pouvoirs politiques et le débat démocratique n'aient encore défini les règles d'arbitrage.

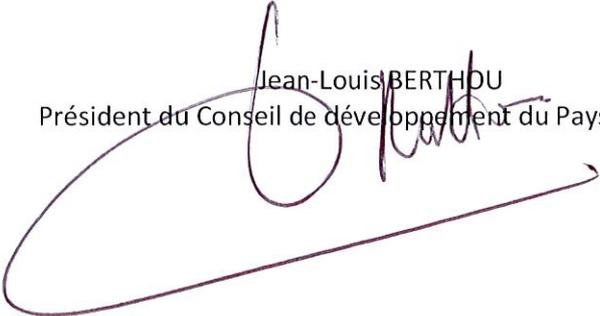
L'article R229-51 du Code de l'environnement, qui définit le contenu des PCAET, prévoit que la base de ce document soit le diagnostic des émissions et séquestrations des GES, ce diagnostic servant à définir une stratégie orientant le territoire vers la neutralité carbone.

Le PCAET actuel de GMVA, par les données qu'il affiche, datées de 2010, ne permet pas d'avoir une photographie actualisée de l'état environnemental du territoire. De plus, il n'exprime aucune information sur la capacité de séquestrations du carbone.

L'ADEME, d'ailleurs, a rédigé un guide technique intitulé « PCAET : comprendre, construire et mettre en œuvre »¹, et mis à disposition un outil dédié aux révisions de PCAET : l'outil ALDO. Les données fournies par ALDO pour le périmètre de GMVA sont consultables via le lien suivant : [CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération | ALDO \(ademe.fr\)](#).

En conclusion, à mi-parcours du PCAET, le Conseil de Développement du Pays de Vannes, porte-parole de la société civile, vous demande de l'intégrer à vos travaux, visant d'une part l'actualisation du diagnostic de son PCAET, de le compléter et de le corriger, d'autre part d'élargir le diagnostic pour prendre en compte les nouveaux enjeux impactant notre territoire.

Jean-Louis BERTHOU
Président du Conseil de développement du Pays de Vannes



¹ Lien vers le guide : [PCAET : Comprendre, construire et mettre en oeuvre - La librairie ADEME](#)